

DEC162731INC

**Décision portant renouvellement de la nomination de Madame Francine  
AGBOSSOU aux fonctions de chargée de mission**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**Vu** la décision n° 100001 DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** la décision n° 133004INC du 12 décembre 2013 portant renouvellement de la nomination de Madame Francine AGBOSSOU en qualité de chargée de mission auprès du président pour l'institut de chimie ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Madame Francine AGBOSSOU, directrice de recherche 2<sup>ème</sup> classe, est renouvelée dans ses fonctions de chargée de mission auprès du président pour l'institut de chimie pour la période **du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2018**. Sa mission a pour objet d'assurer auprès d'un directeur adjoint scientifique le suivi des unités relevant de la thématique « catalyse et chimie moléculaire ».

Pour l'exercice de cette mission, Madame Francine AGBOSSOU demeure affectée à l'Unité de Catalyse et Chimie du Solide (UCCS) – UMR8181 Université Lille 1 - Sciences et technologies – Bâtiment C3 – 59655 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX.

**Article 2**

**Du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2018**, Madame Francine AGBOSSOU percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**


La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Nord - Pas de Calais et Picardie.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

**1 6 DEC. 2016**

  
Le président  
Alain Fuchs



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 49 13